

La réforme Chatel ...

La politique gouvernementale est mise en place dans un cadre budgétaire contraint :

- diminution du nombre de fonctionnaires
- diminution des recettes
- déficit en hausse,

ce dernier point étant là pour justifier le premier !

affaiblissement des Services Publics

Le seul objectif à atteindre est l'affaiblissement des Services Publics. Celui-ci se décline dans l'Éducation Nationale par la réduction de son budget.

Le ministère utilise deux leviers :

gestion locale de la pénurie

- renvoi à la gestion locale des dispo-

sitifs censés permettre d'améliorer la réussite scolaire.

pas de place pour tous

- renoncement à l'accueil de tous les élèves en communiquant de façon démagogique sur les bienfaits de l'apprentissage, présenté comme quasi-panacée de la lutte contre l'échec scolaire.

C'est dans ce cadre que se présente la réforme des lycées. L'abandon de toute directive nationale sur les dédoublements et l'institution d'une hiérarchie pédagogique locale donnent le ton de la réforme.

Ne soyons pas dupes de l'excellente communication ministérielle avec ses jolis diaporamas :

- pourquoi ne pas dévoiler maintenant la réforme de la voie technolo-

gique, qui coûte plus cher que la voie générale, mais permet encore à de nombreux jeunes, la plupart issus de catégories sociales à faible revenu, de se motiver pour aller à BAC + 2, et de s'insérer correctement dans la vie professionnelle ?

- pourquoi ne jamais faire référence aux COPsy dans la réforme alors qu'il y est question d'orientation ?
- pourquoi ne jamais parler de seuil de dédoublement alors qu'un contingent d'heures est prévu pour dédoubler ?
- pourquoi n'est-il jamais question d'effectifs de classe quand on parle de tronc commun aux 3 voies générales de première ?

L'éducation n'est plus NATIONALE

Le secrétariat départemental.

Réforme du lycée : ce n'est pas qu'un changement de grilles horaires !

Le projet de réforme présente, au-delà des grilles disciplinaires de chaque série, des changements inquiétants pour l'avenir de notre métier d'enseignant.

L'objectif de la réforme est bien, comme on le craignait, de renforcer l'influence des pouvoirs locaux et académiques ainsi que le rôle du chef d'établissement.

L'institution dans le Code de l'Éducation du Conseil Pédagogique, composé par le chef d'établissement, consulté pour tout ce qui touche à la pédagogie, en est la mesure la plus flagrante. Ce Conseil se prononcerait sur la notation et l'évaluation des activités scolaires, proposerait des mesures au Conseil d'Administration, assisterait le chef d'établissement. Remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants, disparition de l'Inspection Pédagogique au profit de l'Inspection Locale ?

remise en cause de la liberté pédagogique

Le changement le plus important concernant les grilles horaires est le « choix » laissé à l'Établissement, c'est-à-dire à son chef en dernier ressort, de l'attribution des dédoublements à tout niveau.

Dans un volume restreint par la politique de suppression de postes et laissé à la guise du Recteur, les dédoublements (différents d'un établissement à l'autre) risquent

dédoublement pour qui ?

d'être l'objet de combats fratricides entre les disciplines, et en tout cas d'être davantage guidés par le maintien ou non de tel ou tel poste, et par le contingent d'heures supplémentaires disponibles, que par un souci d'efficacité pédagogique !

Quant à l'accompagnement éducatif, rebaptisé accompagnement personnalisé, il est placé sous la responsabilité d'un enseignant qui doit tout faire : soutien, approfondissement, aide à l'orientation, puis à la ré-orientation avec stages de « rattrapage », tutorat, à moins qu'il ne délègue ces fonctions à des assistants ... , en tout cas, pas à nos collègues Conseillers d'Orientation Psychologues qui sont absents de la réforme !

Renforcement de l'autonomie des établissements, renforcement du pouvoir du chef d'établissement avec son Conseil Pédagogique, hiérarchie pédagogique intermédiaire qui risque à terme de suppléer l'Inspection Pédagogique : est-ce ainsi qu'on peut approcher l'égalité de l'Éducation Nationale sur tout le territoire ?

NOUVEAU : Accompagnement Personnalisé à tous les niveaux

Il sera sous la responsabilité des professeurs et surtout des professeurs principaux, **ses modalités seront proposées par le Conseil Pédagogique et décidées en CA**, dans le cadre de 72 heures annuelles (par exemple 2

heures semaine) pour les élèves.

Il s'agira de soutien et d'approfondissement, mais aussi d'aide à l'orientation.

Ces 2 heures remplacent en seconde les 2 heures d'aide indivi-

dualisée dédiées à des disciplines.

Rien ne garantit que les classes seront dédoublées pour cet accompagnement. Cela ne résout en rien les problèmes des élèves les plus en difficulté.

NOUVEAU : Stages de remise à niveau et de changement d'orientation, tutorat

Un changement d'orientation pourra avoir lieu en cours ou en fin d'année de première, sur demande des parents ou de l'élève majeur après avis du conseil de classe. Le lycéen devra éventuellement suivre, par décision du Chef d'Établissement, un stage de remise à niveau : avec quels moyens ? pendant les vacances scolaires ?

Cela pose de nombreux problèmes. Comment les élèves pourraient-ils être accueillis dans leur nouvelle série alors que les classes sont surchargées ? Où seront-ils réorientés ? Dans le même établissement ou dans un autre ? La décision sera alors soumise à l'Inspection Aca-

démique, avec quels délais ? Et puis, un changement de voie ou de série occasionne de nombreux frais (manuels, équipements ; transport...) qui risquent d'accentuer les inégalités, ...

où sont les CO-Psy ?

Il est à noter que dans la réforme il n'est jamais fait référence aux collègues Conseillers d'Orientation Psychologues, même quand il s'agit d'orientation ! Mais un dispositif de tutorat sera mis en place pour les élèves demandeurs, sans moyens prévus, avec quels personnels ?

S'il doit y avoir remise à niveau, elle doit faire partie des moyens spécifiques prévus par la Dotation Horaire Globale, sur le temps scolaire et dans le service des enseignants.

S'il doit y avoir réorientation, elle doit se faire avec le CO-Psy en charge de l'établissement.

Telle que formulée dans le projet de réforme, cette possibilité de réorientation ne doit pas faire miroiter aux lycéens un zapping institutionnalisé de l'offre d'éducation.

SECONDE

La dotation « dédoublements », dénommée « effectifs restreints », serait de 10h30, dont 0h30 dédiée à l'ECJS.

Tronc commun : LV2 obligatoire, dotation horaire 5h30 globalisée pour LV1 et LV2, SVT obligatoire, disparition des modules.

2 enseignements d'exploration obligatoires : 1h30 chacun au lieu de 3h pour la plupart des enseigne-

ments de détermination d'aujourd'hui, dont un enseignement à caractère économique obligatoire + un autre, voire deux selon leur nature (voir encadré). Les Langues Vivantes 3 et les Langues Anciennes sont les seuls Enseignements d'Exploration de 3h et on les retrouve dans les Enseignements Facultatifs également.

Accompagnement personnalisé de

72h annuelles

Options : une au choix de 3h

Une seconde qui ne permet, ni un meilleur suivi des élèves en difficulté, ni une orientation mieux choisie car les enseignements de détermination sont réduits de moitié.

PLUSIEURS RÉACTIONS

SE-UNSA

« Satisfaction de voir affirmée l'importance de l'exploration en Seconde, de la formation commune en Première, de la préparation aux études supérieures en Terminale. »

SGEN-CFDT

« Les enseignements d'exploration en Seconde, l'accompagnement personnalisé, le tronc commun en Première, le tutorat possible, l'espace d'autonomie pour les établissements peuvent constituer des leviers pour la transformation du lycée.

Mais ces mesures ne remettent en cause ni la hiérarchie des filières, ni le pilotage par un examen terminal de plus en plus désuet. »

Cycle terminal Pour les 3 séries générales

En première :

La dotation « dédoublements » serait de 8h30, dont 0h30 dédiée à l'ECJS.

Tronc commun aux 3 séries : 15h au total,
absence des mathématiques comme de toutes les sciences,
dotation horaire 4h30 globalisée pour LV1 et LV2,
histoire-géographie en hausse en S (+1h30)
TPE maintenus mais d'1h au lieu de 2.

Enseignements de spécialisation :
de 8h30 à 10h selon les séries, 14h en S-SI

Accompagnement personnalisé de 72h annuelles

En terminale :

La dotation « dédoublements » serait de 9h30, dont 0h30 dédiée à l'ECJS

Dotation horaire 4h **globalisée** pour LV1 et LV2.

Pas d'histoire-géographie en S (possibilité d'une option 2h).

Enseignements de spécialité : de 1h30 à 3h selon les séries.

Accompagnement personnalisé de 72h annuelles.

Cette réforme permet le regroupement des élèves de différentes classes pour les enseignements du tronc commun. Ce qui est une source d'économie de moyens.

Le changement d'orientation d'élèves de première en cours d'année est irréaliste au vue des grilles horaires et de l'absence de moyens.

Cycle terminal Voie technologique

A QUAND LA REFORME ?

Rien n'est indiqué pour la voie technologique :

ST2S et STG continueront-elles leur chemin à l'identique ?

STI et STL seraient profondément rénovées en avril 2010, après les élections régionales : doit-on voir là un indice de la profondeur de la rénovation ?

Autre indice, dans le choix des enseignements d'exploration de seconde: outre le premier à caractère économique, les élèves pourraient en prendre 2 autres à caractère technologique parmi santé-social, biotechnologies, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur, création et innovation technologiques.

Mais 3 heures au lieu de 6, cela ne fait le compte ni pour les enseignants, ni pour les élèves: qu'y fera-t-on ?

Telle que se profile la future STI, avec LV2 et SVT obligatoires en seconde, il est à craindre que le choix des élèves se porte de préférence sur un bac pro 3 ans, en sachant que le nombre de places y est fortement limité.

Liens vers tous les documents

Projets de décret du lycée Chatel

<http://www.snes.edu/Projets-de-decret-du-lycee-Chatel.html>

Décret EPLE :

(<http://www.snes.edu/IMG/pdf/ProjetEPLE.pdf>

Le cycle terminal

http://www.snes.edu/IMG/pdf/cycle_terminal.pdf

Décret orientation

<http://www.snes.edu/IMG/pdf/Projetorientation.pdf>

Pétition Vers la fin de la voie technologique ?

<http://www.snes.edu/petitions/?petition=15>

PLUSIEURS RÉACTIONS

CGT

« La CGT Educ'action, au vu du projet présenté et des éclairages demandés lors de l'audience, qualifie la réforme en cours d'inacceptable et dangereuse, à la fois pour les lycéens et les personnels. »

SOLIDAIRES

« Avec le projet de L. Châtel, (...) il s'agit clairement de rentabiliser le travail des enseignants : alourdissement du nombre de classes à prendre en charge, mise au pas de la profession avec la création d'une hiérarchie de professeurs intermédiaires (renforcement du rôle du conseil pédagogique), multiplication des tâches intégrées à nos services (aide) ou effectuées en heures sup. »

